

CHAMPIONNAT DU GOLF DU PERCHE

TROPHEE JACQUES LEPICIER

Match-play Brut Individuel homme

Règlement général

1- TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain est celui du Golf du Perche, La vallée des Aulnes – 28400 SOUANCE AU PERCHE, référencé à la Fédération Française de Golf sous le club n° 0421.

Les règles de golf 2023 approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of saint Andrews », complétées par les règles locales, s'appliquent pour cette compétition

2 – OUVERTURE DES COMPÉTITIONS.

La compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés de la Fédération Française de Golf, ayant produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours, affiliés au Golf du Perche et membre de l'Association sportive du Golf du Perche.

3 – ORGANISATION

Le nombre de participants maximum est fixé à 40.

Le championnat se déroulera en 2 phases.

La Première phase est une phase de poules. Les joueurs seront répartis sur 8 poules pouvant aller jusqu'à 5 joueurs selon le nombre d'inscrits. La répartition des joueurs dans chaque poule se fera par tirage au sort avec une ventilation des index sur 3 séries. Pour chaque match le vainqueur prend 2 points et le perdant 0. En cas d'égalité chaque joueur prend 1 point.

La deuxième phase démarrera en ¼ de finale. Les 8 meilleurs scores de chaque poule sont qualifiés pour cette deuxième phase. A partir de cette phase les matchs sont à élimination directe. En cas d'égalité au bout de 18 trous les joueurs doivent se départager en play-off mort subite.

Chaque match est réalisé en autogestion entre les participants, c'est à dire que des dates butoirs seront déterminées par le comité de la compétition pour chaque tour.

Pour les poules les matchs seront tous à faire avant le 30 juin 2025. Les adversaires doivent convenir d'une date pour leur rencontre, il n'y a pas d'ordre dans les matchs de poule le tout étant que les matchs soient tous faits avant le 30 juin 2025. Au 30 juin les poules seront figées si dans une poule les matchs ne sont pas tous joués sera alors sélectionné automatiquement le

joueur aillant le meilleur score, en cas d'égalité le 1^{er} départage se fera sur le nombre de matchs joués et un second départage se fera sur l'index les plus bas.

Pour la deuxième phase du championnat

- ¼ de finale : avant le 31 juillet 2025
- ½ finale : avant le 7 septembre 2025
- Finale : avant le 30 septembre 2025

Une semaine avant la date butoir, le comité entrera en contact avec les joueurs dont les matchs sont en cours, afin de leur rappeler la date limite et les inviter à faire le match dans la semaine à venir. Si les joueurs ne peuvent faire leur match dans les dates butoir mais qu'ils se sont entendus pour le faire à une autre date, sans que celle-ci ne retarde trop le déroulement général du championnat, ils doivent obligatoirement en avvertir le comité qui décidera alors de la suite à donner.

En cas de match non joué à la date butoir, et sans qu'au moins l'un des joueurs en ait informé le comité au préalable, le comité se réunira pour décider soit de disqualifier un des joueurs, soit de disqualifier les deux joueurs. Il informera alors les joueurs de sa décision et communiquera également au joueur du tour suivant le résultat.

4 – REGLEMENT

Formule de jeu :

Tous les matchs sont disputés en match-play brut.

Format des matchs :

Tous les matchs sont disputés sur 18 trous.

Marques de départs :

Quelques soit leur index les matchs se joueront depuis les départs **Blancs**

Départage des scores :

Chaque match se déroulent en éliminatoires directs jusqu'au terme du championnat. Les matchs doivent donc être départagés en jouant autant de trous supplémentaires à partir du trou n° 1 que nécessaires pour arriver à un départage entre les adversaires.

Transmission des scores :

A l'issue de chaque match le vainqueur note le résultat sur le tableau prévu à cet effet au recording.

5 – REMISE DES PRIX.

La remise des prix et l'annonce officielle du Champion aura lieu lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Association Sportive du Golf Du Perche.

6 – COMITE DE LA COMPETITION. ARBITRE.

Le comité de la compétition est constitué par les membres du bureau de l'association sportive